



Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	274 652	100,00	274 652	100,00		
Total	274 652	100,00	274 652	100,00		
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Total						
MARGE SUR M/SES & MAT						
	274 652	100,00	274 652	100,00		
CHARGES						
Autres achats & charges externes	24 171	8,80	24 118	8,78	53	0,22
Salaires et Traitements	4 468	1,63	4 468	1,63		
Amortissements et provisions	250 652	91,26	250 652	91,26		
Total	279 291	101,69	279 238	101,67	53	0,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 639	-1,69	-4 586	-1,67	-53	1,16
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	-4 639	-1,69	-4 586	-1,67	-53	1,16
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-4 639	-1,69	-4 586	-1,67	-53	1,16

2A BOUTIQUE HOTEL 2018
SARL à capital variable
Siège social : C/o PHALSBOURG GESTION
4 Rue Georges Eucharis - ZFU Dillon
97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FORT-DE-FRANCE 831 192 885

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 28 juin 2024**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2A BOUTIQUE HOTEL 2018
SARL à capital variable
Siège social : C/o PHALSBOURG GESTION
4 Rue Georges Eucharis - ZFU Dillon
97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FORT-DE-FRANCE 831 192 885

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024,
A 11:00,

Les associés, présents ou représentés, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social de la Société PHALSBOURG GESTION, sis à Asnières-sur-Seine (92600), 29 quai Aulagnier, sur convocation de la gérance.

Il a été établie une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Isabelle VENZAL, ayant reçu tous pouvoirs de Monsieur Laurent GHELFI, gérant de la Société 2A BOUTIQUE HOTEL 2018 préside la séance.

Le Président de séance constate que la feuille de présence, certifiée sincère et véritable, fait état de plus de la moitié des parts sociales des associés et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ Les copies des lettres de convocation,
- ✓ Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ✓ Le texte des résolutions proposées,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que ces mêmes documents prescrits par l'article R223-18 du Code de commerce ont été mis à la disposition des associés et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus à la Gérance ;
- Lecture et approbation du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président rappelle que l'objet de la Société est la réalisation d'opérations dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement Outre-mer.

Puis, il est donné lecture du rapport spécial de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

14

2A BOUTIQUE HOTEL 2018
SARL à capital variable
Siège social : C/o PHALSBOURG GESTION
4 Rue Georges Eucharis - ZFU Dillon
97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FORT-DE-FRANCE 831 192 885

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

La collectivité des Associés donne en conséquence, quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans les résultats de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à - 4 639 € au compte « Report à Nouveau ».

Dividendes

La collectivité des Associés prend acte, conformément aux dispositions des articles 47 de la Loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

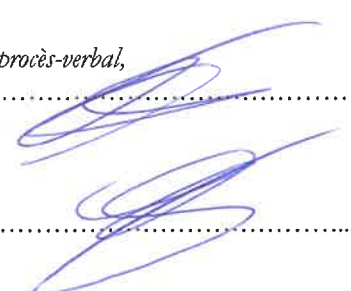
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Associés dont le nom figure sur la feuille de présence qui demeurera annexée au présent procès-verbal,

Tous représentés par Isabelle VENZAL.....

Monsieur Laurent GHELFI,

Représenté par Isabelle VENZAL.....





2A BOUTIQUE HOTEL 2018

SARL à capital variable

Siège social : C/o PHALSBOURG GESTION

4 Rue Georges Eucharis - ZFU Dillon 97200 FORT-DE-FRANCE

RCS FORT-DE-FRANCE 831 192 885

BILAN DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

2A BOUTIQUE HOTEL 2018

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 533 655	501 304	3 032 351	3 283 003
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 533 655	501 304	3 032 351	3 283 003
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	130 653		130 653	106 653
Autres créances	150 325		150 325	150 325
Divers				
Charges constatées d'avance				4 468
ACTIF CIRCULANT	280 978		280 978	261 448
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 814 633	501 304	3 313 329	3 544 449

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	695 410	695 410
Report à nouveau	-220 433	-215 847
Résultat de l'exercice	-4 639	-4 586
CAPITAUX PROPRES	470 338	474 977
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	112 881	112 881
Découverts et concours bancaires	201	29
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	113 081	112 910
Emprunts et dettes financières diverses	2 408 965	2 659 817
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	172 985	172 985
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 000	96 000
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 960	27 960
Dettes fiscales et sociales	27 960	27 960
DETTES	2 842 991	3 069 472
TOTAL PASSIF	3 313 329	3 544 449